

## **Avis d'enquête publique**

Enquête parcellaire complémentaire  
préalable à cession des terrains nécessaires à l'aménagement  
de la ZAC des Breuzes – commune de Bourges

Par arrêté préfectoral n°DDT-2023-520, une enquête publique parcellaire complémentaire portant sur le projet susvisé est prescrite **du lundi 11 septembre (9 h) au mardi 26 septembre 2023 (17 h), soit pendant 16 jours consécutifs.**

Cette enquête publique parcellaire complémentaire s'inscrit dans le cadre de la poursuite de l'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) « des Breuzes ».

Par arrêté n°2023-1162, monsieur le préfet du Cher a désigné monsieur Bernard ANDRÉ, agriculteur retraité, commissaire enquêteur pour cette enquête.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Bourges, lieu unique et siège de l'enquête. Il comprend notamment la notice explicative, le plan parcellaire et les états parcellaires.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et prendre connaissance du dossier :

- en version papier et en version dématérialisée à la mairie de Bourges, sise 11, rue Jacques Rimbault, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- sous forme numérique, sur le site internet départemental de l'État (IDE) : [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr) ; onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ».

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le maire, tenu à sa disposition à la mairie de Bourges, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- au commissaire enquêteur qui se tiendra à sa disposition lors des permanences en mairie de Bourges les :
  - lundi 11 septembre 2023 de 9h à 11h,
  - mercredi 20 septembre 2023 de 10h à 12h,
  - mardi 26 septembre de 15h00 à 17h ;
- par courrier déposé ou transmis par voie postale, à la mairie de Bourges – M. le commissaire enquêteur - Enquête parcellaire complémentaire ZAC des Breuzes ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-enquetepublique@cher.gouv.fr](mailto:ddt-enquetepublique@cher.gouv.fr) ou via le site internet départemental de l'État : [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr).

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou déposées en mairie seront annexées au registre du siège de l'enquête. Les correspondances transmises par voie électronique seront consultables sur le site IDE.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité organisatrice : Préfet du Cher – DDT du Cher – Mission Appui au pilotage, juridique et communication – 6, place de la pyrotechnie – 18019 Bourges Cedex, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Des informations pourront être obtenues auprès de Mme Émilie RONDEAU, SEM Territoria – Centre d'affaires Lahitolle, 6 rue Maurice Roy – CS 20017 - 18000 BOURGES – tel : 02 48 50 96 54 – Courriel : [e.rondeau@semterritoria.fr](mailto:e.rondeau@semterritoria.fr).

Le commissaire enquêteur rendra son avis sur l'emprise des ouvrages projetés et dressera le procès-verbal de l'opération après examen des contributions et après avoir entendu toutes les personnes susceptibles de l'éclairer.

Le commissaire enquêteur transmettra le dossier (mis à disposition au siège de l'enquête) et le registre, assortis du procès verbal et de son avis à monsieur le Préfet du Cher - DDT du Cher **dans un délai ne pouvant excéder 30 jours** à compter de la clôture de l'enquête.

Monsieur le Préfet du Cher est l'autorité compétente pour déclarer cessibles les terrains nécessaires à l'aménagement de la ZAC des Breuzes.

Le dossier, ainsi que le rapport du commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Bouges, à la préfecture du Cher auprès de la DDT et consultables sur le site internet départemental de l'État : [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

Bourges, le 11 juillet 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur départemental adjoint,

***Signé***

Yannick PASTOUREAU